sance de ne pouvoir entendre une question d'affaires, elle n'a qu'une chose à faire, c'est de s'en aller. (Très bien ! Très bien !)

M. le Président. — On ne peut adresser un pareil reproche à la Chambre et je rappelle M. Dugué de la Fauconnerie à l'ordre. (Agitation. — Bruit.)

Nouveau rappel à l'ordre

Sur une nouvelle exclamation de M. Dugué de la Fauconnerie, il est de nouveau rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

M. le Ministre des finances. — Je demande à la Chambre de ne pas accepter l'amendement qui créera un déficit de onze millions dans les finances.

En outre, cet amendement n'établit pas une répartition exacte entre tous les départements.

Il y en aurait toujours dans des situations différentes; on doit donc chercher un autre moyen et le gouvernement le proposera à la Chambre après la nouvelle évaluation de la propriété bâtie qui produira un relèvement de l'impôt.

L'amendement n'est pas adopté.

M. Georges Roche. — Je propose un amendement tendant à réduire, par cinq annuités successives, le contingent des départements où la moyenne de 4,60 est dépassée.

M. Jules Roche, rapporteur. — Ce ne sont pas les départements qui paient l'impôt, ce sont les parcelles.

Il y a des parcelles qui paient trop et d'autres pas assez, mais cela est vrai dans tous les départements.

La mesure qu'on propose ne changerait rien à cette situation.

Si on veut donner satisfaction à l'idée de justice, c'est sur la parcelle qu'il faut faire porter la réforme.

En dehors de cela il n'y a rien de possible.

Après une réplique de M. Georges Roche, à la majorité de 344 voix contre 141, l'amendement n'est pas pris en considération.

Les articles 1 à 14 sont adoptés.

M. Joval. — Sur l'article 14 je propose une disposition additionnelle tendant à décharger les pères de famille ayant au moins sept enfants de la contribution personnelle mobilière. L'amendement ne coûterait rien au budget, puisque le contingent des familles dégrevées serait réparties entre les votes contribuables.

M. le ministre des finances. — L'objet de cet amendement trouvera bien mieux sa place dans un projet de loi soumis à la Chambre, M. Javal y trouvera satisfaction.

L'amendement est retiré.

L'article 15 est adopté.

L'ensemble du projet de loi mis aux voix est adopté par 421 voix contre 17.

L'administration du Lot

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. le baron Dufour, sur les actes de l'administration dans le département du Lot.

M. Dufour. — Je rappellerai une question adressée en 1887 au ministre des finances sur la répartition des plantations de tabac qui était inspirée par des préoccupations politiques.

M. Dauphin et après lui **M. Rouvier**, affirmèrent que la distribution des permis de culture ne devait être déterminée que par des idées de justice et pour les besoins du service.

An Conseil municipal du Lot des réclamations très vive se firent entendre mais chez les membres républicains sur les abus de cette administration en cette matière et sur les actes arbitraires commis par le sous-préfet de Gourdon. Ce ne sont pas seulement des conservateurs qui ont été frappés de suppression et de diminution des permis, des républicains n'ont pas été épargnés.

Le Conseil général républicain, délégué à la commission des permis a protesté énergiquement contre les accès de vengeance politique accomplis par le sous-préfet et il a refusé de signer un tableau qu'il a appelé un acte révoltant d'arbitraire.

Le Conseil général, après avoir entendu cette protestation, s'y associa et renouvela le mandat qu'il avait donné à ce membre de faire partie de la commission des permis. L'administration n'a pas tenu compte de cet avertissement. En 1888, les mêmes injustices ont été commises ; des permis ont été enlevés à des planteurs expérimentés et attribuées à des cultivateurs nouveaux qui n'avaient pas l'outillage nécessaire.

Le Lot a été éprouvé cruellement et c'est a ce moment qu'on lui enlève une partie des ressources tirées de la culture des tabacs. Je suis un de ceux à qui on a supprimé l'autorisation dont nos propriétés jouissaient depuis la créatien du monepole. Pour justifier cet acte d'arbitraire, le sous-préfet a eu recours à de fausses déclarations obtenues par l'intimidation d'un planteur qui a reconnu depuis qu'on lui avait forcé la main.

M. Bourgeois répond à M. le baron Dufour qu'on a réparti les permis de culture sans tenir compte des opinions politiques.

L'ordre du jour de M. Dufour invitant l'administration à respecter la légalité est repoussé.

L'ordre du jour pur et simple est adopté.

Séance demain. La séance est levée.

NOUVELLES DU JOUR

Le décret de prorogation des Chambres

Paris, 9 juillet. — Nous croyons savoir que le gouvernement a décidé de soumettre, mardi prochain, 17, aux Chambres, le décret de prorogation.

Les vacances iraient jusqu'au second mardi d'octobre.

Nominations dans le Nord

Paris, 20 juillet, 10 h. 42. — L'*Officiel* publiera demain les nominations suivantes :

M. Dubois, conseiller général du Nord, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Deburre, agrégé à la Faculté de médecine, est nommé professeur d'anatomie à la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille.

L'affaire des vins d'Hyères

Toulon, 9 juillet. — Un vif incident s'est produit auprès du palais-de-justice, avant la reprise de l'audience, entre le docteur Roux, maire d'Hyères et le docteur Perreymond, conseiller de Villeneuve.

L'intervention des personnes présentes a mis fin à cette altercation.

A la reprise de l'audience, l'audition des témoins a continué.

Ils ont donné des explications sur les malaises qu'ils ont éprouvé.

L'avocat de la partie civile se plaint de la négligence sans doute involontaire de Villeneuve.

L'audience levée à sept heures sera reprise demain matin à huit heures.

Le voyage de l'Empereur Guillaume en Russie

Berlin, 9 juillet. — On assure que l'empereur partira seulement le 14 juillet à Saint-Pétersbourg.

L'escadre allemande exécutera des manœuvres devant Guillaume

Il est possible que ce dernier s'arrête à Copenhague.

L'arrivée à Saint-Pétersbourg aurait lieu du 18 au 20 juillet.

De nombreux agents de la police secrète suivront l'Empereur.

Le docteur Makenzie

Berlin, 9 juillet. — On attend la publication des documents des médecins allemands sur la méthode suivie par le docteur Makenzie dans le traitement de Frédéric III.

Une explosion à Paris. — 15 blessés

Paris, 9 juillet. — Dans la soirée, à cinq heures, une formidable explosion a détruit l'établissement du « Grand Café. »

Cet immeuble de trois étages a été ébranlé dans toute sa hauteur; il ne renfermait que peu de consommateurs.

Il n'y a point de mort à déplorer. Quinze individus ont été blessés dont plusieurs grièvement.

Les dégâts matériels très considérables sont évalués à 100,000 francs.

Le banquet des maires

Paris, 9 juillet. — M. Anatole de la Forge a adressé des lettres aux membres du comité central de la Fédération de 1789, à propos du banquet des maires, il dit :

« Il appartient à M. Carnot seul, de faire entendre le 14 juillet sa royale parole. »

Il ajoute qu'il y a un siècle, les représentants de la municipalité parisienne, s'adressant aux délégués de province, purent déjà dire :

« Paris n'est pas la cité de quelques-uns, c'est la seconde patrie de tous les citoyens français. »

Le papiers saisis chez M. Dufeuille

Paris, 9 juillet. — M. Lozé, préfet de police, a reçu de M. Eugène Dufeuille une sommation en restitution des papiers saisis chez lui illégalement sans mandat de justice.

Le texte de cette sommation est, conformément à la loi, entre les mains d'un agent chargé d'y apporter son visa.

Voici l'esprit de cet acte :

« Suivant un exploit du 9 juillet 1888, du ministère de Me Gillat, huissier, à la requête de M. François-Eugène Dufeuille, demeurant à Paris, 42, rue d'Anjou, (Saint-Honoré), sommation a été faite à M. Lozé, préfet de police, boulevard du Palais, n° 3, d'avoir à restituer les exemplaires saisis chez le dit M. Dufeuille, d'une lettre signée : Philippe comte de Paris, et les clichés et les griffes commandés à M. Dupont, à Clichy-le-Vallois et gardés chez l'imprimeur pour nouveau tirage.

» Au cours de cette sommation, M. Eugène Dufeuille proteste de la façon la plus formelle contre cette saisie. Il la considère comme nulle et de nul effet, attendu qu'elle a été faite en violation de l'article 10 du code d'instruction criminelle, de l'article 49 de la loi du 29 juillet 1881 sur la Presse, qui modifie la procédure antérieure, et en violation des articles 37, 39, 47 et 61 du code d'instruction criminelle.

Le comité de l'appel au peuple et la ligue de la consultation nationale

Paris, 9 juillet. — M. Du Barail a adressé une lettre à M. de Mackau dans laquelle il déclare que le comité de l'Appel au Peuple adhère à la Ligue de la consultation nationale.

A Rome. — Nouvelle atteinte à la loi des garanties

Rome, 8 juillet. — Sur l'avis de l'intendance générale du Trésor et du Conseil d'Etat, le ministère des finances vient ne décider que les contrats stipulés dans l'intérieur du Vatican ne sauraient être considérés comme des actes accomplis sur un territoire étranger et que, sous peine d'être déclarés nuls et d'encourir les rigueurs des lois d'enregistrement et de timbre, ils doivent être enregistrés par un notaire public, dans un délai de vingt jours à partir de leur date.

Cette décision achève de détruire tout privilège d'extra-territorialité en faveur du Vatican, comme l'ont constaté, d'ailleurs, l'intendance générale du Trésor et le Conseil d'Etat dans leur rapport au ministre des finances.

Le procès Appell et Dietz à Leipzig

Leipzig, 9 juillet. — Le tribunal suprême de Leipzig vient de rendre son arrêt dans le procès de haute trahison.

Dietz est condamné à dix ans de prison ; sa femme, à quatre ans ; Appell, à neuf ans de forteresse.

Un vol d'obligations à Paris

Paris, 9 juillet. — Nous apprenons au dernier moment qu'un vol assez considérable d'obligations vient d'être commis au détriment d'une des plus importantes maisons de banque.

A la suite d'une plainte déposée au parquet, le service de la sûreté vient d'être chargé de rechercher les auteurs de ce vol commis avec une audace inouïe.

Au conseil municipal de Paris séance secrète

Paris, 9 juillet. — Grand émoi, aujourd'hui, au conseil municipal de Paris.

Ce matin, tous les conseillers ont reçu un avis écrit, les informant que la séance serait secrète jusqu'à 3 h. 10.

Tribunes et couloirs sont restés rigoureusement interdits au public, même aux représentants de la presse.

Il s'agissait de discuter, en secret la question des omnibus.

L'interpellation Binder ne viendra qu'à la fin de la séance.

Démission d'adjoints, à Paris

Paris, 9 juillet. — A la suite de la nomination de M. Tautet, comme maire du 3e arrondissement, les trois adjoints ont adressé au préfet de la Seine, leur démission motivée, parce que le nouveau maire n'a pas été choisi parmi les membres de la municipalité actuelle.

Neutralisation du canal de Suez

Paris, 9 juillet. — M. Goblet, ministre des affaires étrangères, vient de recevoir notification de l'adhésion du gouvernement espagnol à la convention intervenue entre la France, l'Angleterre et la Turquie au sujet de la neutralisation du canal de Suez.

Guillaume II à Turin

Rome, 9 juillet. — Plusieurs journaux de province persistent à affirmer que l'empereur Guillaume viendra à Turin au moment du mariage du duc d'Aoste avec la princesse Lætitia Bonaparte.

Les gantiers de Grenoble

Grenoble, 9 juillet. — Sur une convocation du maire de Grenoble, tous les fabricants de gants de notre ville, au nombre de cinquante-deux, se sont réunis ce matin pour prendre une décision concernant la visite projetée du président de la République à une manufacture de gants.

A l'unanimité, la réunion a décidé que pour ne pas troubler la bonne harmonie qui règne dans la fabrique grenobloise, il n'y avait pas lieu d'inviter M. Carnot à visiter une maison de ganterie.

A l'unanimité, également, les fabricants ont décidé d'offrir à Mme Carnot un écrin contenant des échantillons de la principale industrie de Grenoble.

L'abordage du « Charles-Quint »

Marseille, 9 juillet. — Voici des détails sur l'abordage du *Charles-Quint* :

Le *CharlesQuint* marchait de l'avant et à toute vitesse afin de passer devant la *Ville de-Brest*.

Le premier est venu frapper violemment de son côté bâbord, l'étrave au second : il s'est crevé et a coulé en moins de vingt minutes.

La *Ville-de-Brest* a eu son étrave faussée sur une hauteur de quatre mètres.

M. Leneveu, le commandant du *Charles-Quint*, a quitté le dernier son bord, mais une fois dans le canot de sauvetage, le malheureux officier, brisé par l'émotion et par la perte de son navire, a eu un transport au cerveau et est mort presque aussitôt.

Il a été recueilli par la *Ville-de-Brest* et transporté à Méhdia.

M. Leneveu laisse une femme et trois enfants.

Ses obsèques ont eu lieu hier matin, en grande pompe.

Son fils est parti, hier soir, à bord du vapeur *la Corse*, envoyé sur les lieux par la compagnie et emportant divers ingénieurs de Marseille.

Les pertes atteignent deux millions et sont entièrement couvertes par les assurances.

Les bandits en Corse

Ajaccio, 9 juillet. — Hier soir, à dix heures, deux individus ont pénétré dans la maison d'un nommé Pancrace-Desanti, à Pianotoli, et, tandis que deux complices faisaient le guet, le tuèrent d'un coup de fusil.

Les auteurs de ce crime, qu'on attribue à la vengeance, ne sont pas connus.

A Campans, le bandit Cosciani, supris dans une maison par la gendarmerie, se précipita vers la porte où le gendarme David faisait le guet et tira sur lui, sans l'atteindre, un coup de fusil à bout portant.

Le gendarme riposta, mais n'atteignit pas davantage le bandit qui réussit à tourner le coin de la maison et s'évada.

Le départ de Dom Pedro

Aix-les-Bains, 9 juillet. — L'empereur dom Pedro, dont la santé est complètement rétablie, s'embarquera le 5 août, à Bordeaux pour Rio-Janeiro.

BULLETIN COMMERCIAL ET INDUSTRIEL

La récolte de la soie en Italie

Voici les renseignements publiés par la Chambre de commerce de Milan au commencement de ce mois :

La récolte des cocons en Italie est à peu près terminée. Il reste bien encore quelque chose à livrer soit en Piémont, soit dans les pays de montagnes, mais ces quantités sont de peu d'importance et ne peuvent en rien modifier les résultats connus à ce jour.

Le doute n'est plus possible, la récolte est inférieure à celle de 1887, et comme quantité et comme qualité La quantité est moindre d'environ 15 0[0 et, si l'on tient compte du moins bon rendement des cocons, on peut prévoir que la production en soie sera d'à peu près 1[5 inférieure à celle de l'an passé.

Ce déficit, une fois constaté, n'a pas manqué d'influer sur les cours des cocons, et nous avons assisté, sur tous les marchés, à une hausse progressive et constante.

Voici les dernières nouvelles que nous avons adressées nos correspondants :

Vénétie. — La récolte touche à sa fin : sans crainte de se tromper on peut dire qu'elle sera de 20 0[0 inférieure à celle de 1887. La qualité des cocons laisse à désirer On a payé les jaunes indigènes de L. 3 a 3.50; les croisés de L. 2.80 a 3.15.

Vérone. — La récolte est à peu près finie : on l'estime de 20 à 25 0[0 inférieure à celle de l'an passé. Les prix pour les jaunes ont débuté de L. 2.70 à 2.80 pour s'élever rapidement à 3.15, 3.25 prix de clôture.

Mantoue. — La récolte est terminée; on l'estime de 20 0[0 inférieure à celle de l'an dernier. Qualité des cocons assez bonne. Prix pratiqués : pour les jaunes de 2 75 à 3.10, pour les croisés de 2.40 à 2.80.

Crémone. — Les livraisons sont finies, récolte médiocre, inférieure à celle de 1887 Sur les derniers marchés, on a payé : les jaudes indigènes de L. 2.75 à 3.40, les croisés et les verts L. 2.50 à 2.75.

Brescia. — La récoite est terminée depuis quelques jours déjà ; on l'estime inférieure à celle de l'an passé, de 15 à 20 0[0. Prix pratiqués sur le marché L. 2.85 à L. 3.50 pour les jaunes, L. 2.50 à L. 3 pour les verts et les croisés.

Les rendements sont moins bons qu'en 1887.

Lodi. — Le dernier marché s'est tenu le 30 juin et l'on a payé : les jaunes indigènes à L 2 90 à 3 30, les jaunes croisés à 2 30 à 2.60. On évalue que la récolte est inférieure de 15 à 20 0[0 à celle de l'an passé.

Milanais. — La récolte est à peu près terminée. Les déceptions ont été nombreuses dans la plaine; au contraire, les collines de la Brianza et de Varese ont donné de bons résultats. Dans l'ensemble la récolte est inférieure à celle de 1887. On a payé : les jaunes de L. 2,75 à 3 50, les croisés de L. 2,50 à 3,25.

Duchés-Romagnes. — La récolte est finie. La qualité des cons est assez satisfaisante, mais la quantité est inférieure à celle de l'an passé. Au début, on a payé les jaunes indigènes de L. 2,85 à 3 et durant les derniers marchés on est arrivé jusqu'à 3,40 3 50.

Piémont. — Malgré le temps orageux de cette dernière quinzaine les marchés de cette province ont été assez abondamment pourvus et de bonne marchandise. On a payé les jaunes de L. 3 10 à L. 3 80 et même L. 4, et les verts de L. 2 30 à L. 3 suivant les provenances.

Cuneo. — Nous recevons, à l'instant, de notre correspondant l'annonce d'une baisse de 0,50 cent. survenue hier sur ce marché, le dernier d'Italie. Cette baisse fut motivée par la qualité inférieure des cocons.

Marchés des soies. — Nous traversons une période d'attente. Les acheteurs sondent le terrain, ils font même des offres, qui marquent une légère amélioration sur les cours précédents, mais qui ne sont pas encore en rapport avec les prétentions des détenteurs et, nous ajouterons même, avec le coût des soies nouvelles. Aussi les affaires sont-elles peu nombreuses et excessivement difficiles.

Marchés des laines à terme. — Cours du 10 Juillet 1888
(De nos correspondants particuliers)

MOIS	Laine en suint de La Plata — LE HAVRE primo marque 36 0[0 — Coto du jour	Coto précédent	ANVERS primo marque 34 0[0 — Coto du jour	Coto précédent	FRANÇAIS — Peignés ANVERS — Australie — Coto du jour	Coto précédent	Buenos-Ayres — Coto du jour	Coto précédent	ALLEMANDS — Australie — Coto du jour	Coto précédent	Buenos-Ayres — Coto du jour	Coto précédent
Janvier	166 50	166 50	157	157			547 50	550			552 50	555
Février	166 50	166 50	157	157			547 50	550			547 50	550
Mars												
Avril												
Mai												
Juin												
Juillet	162 50	162 50	156	156	552 50	545			590	555	562 50	555
Août	163 50	163 50	157	157	542 50	545			590	555	552 50	555
Septembre	164 50	164 50	158	158	547 50	550			590	560	557 50	560
Octobre	165 50	165 50	158	158	547 50	550			595	560	560	560
Novembre	166 50	166 50	158	158	557 50	550			595	560	562 50	560
Décembre	166 50	166 50	157	157	557 50	550			595	555		557 50

Le Havre : marché calme, vente : balles. — Anvers : marché calme, vente 35,000 kil.

La laine à Londres

(De notre correspondant spécial)

(Wool-Exchange City)

Londres, 9 juillet.

Ce soir, le choix des laines offertes était assez mauvais et le concours des acheteurs sensiblement diminué, on aurait pu encore une fois croire que les prix montreraient une tendance légère à la faiblesse mais il n'en a rien été, l'animation a été très grande et les prix sans changement.

On a vu encore des bergeries offertes une première fois il y a dix jours gagner le soir de 1[2 à 1 telles les « Paddington » les « Baden Park » etc., etc.

La France continue à s'abstenir sauf quelques rares exceptions. — L'Angleterre achète de plus en plus.

Laines

ANVERS, 9 juillet.

En disponible il a été traité 55 balles de laine, de la Plata, en suint et 81 b. Espagne dito.

LE HAVRE, 9 juillet.

Ventes à terme : 50 balles de laine Buenos-Ayres, type prima, bonne courante, sur octobre, à fr. 165 les 100 kil.

MARSEILLE, 8 juillet.

On a vendu 50 balles de laine Tarakama B. et G., à fr. 82.50 et 51 b. Bengazi, à fr. 70.

Situation météorologique. — Roubaix, 9 juillet. — Hauteur barométrique 756 "|" (baisse); température, 7 heures du matin, 13 degrés au-dessus de zéro; 1 h. de l'après-midi, 20 degrés; 5 h. soir; 21 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 9 juillet. — L'aire des fortes pressions est refoulée sur la France, et une dépression envahit le Nord de l'Ecosse où se produit une baisse de 6 m|m. Le minimum de Finlande persiste (Uléaborg 748 m|m) Le régime des vents du large domine encore sur l'Europe. Les orages, accompagnés de pluie, ont continué en France et en Allemagne ; la pluie est également tombée sur les Iles Britannique et en Irlande.

La température est stationnaire en France, elle monte sur les côtes de la mer du Nord. Le thermomètre marquait ce matin 8 degrés à Bade, 13 à Berlin, Cherbourg, 16 à Paris et 25 à la Calle.

En France, les vents qui avaient tourné momentanément vers le Nord tendent à revenir vers l'Ouest. De nouveaux orages sont probables et la température va rester au-dessous de la normale.

Température maximum : 19 degrés 4 ; minimum : 10 degrés 5, pluie : 6 m|m.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LE DRAME DE LA RUE SAINT-ANTOINE. — *Une femme étranglée par son mari.* — Lundi, vers trois heures de l'après-midi, au moment où la police de Roubaix était prévenue qu'on venait de découvrir, dans la rue Saint-Antoine, le cadavre d'une femme, on l'informait en même temps de Lille par téléphone que l'assassin s'était rendu dans cette ville où il s'était constitué prisonnier.

C'est dans l'estaminet Liétar qui porte pour enseigne: *Au Clairon des Chasseurs* que le crime a été commis.

Honoré Valéry, un ouvrier fileur, âgé de quarante-cinq ans et sa femme, Ermance Rombet, qui avait une quarantaine d'années, occupaient, depuis dimanche soir seulement, une chambre dans cette maison.

Valéry avait loué depuis le 5 courant, mais sa femme ne l'avait rejoint que dimanche. Ils venaient, paraît-il, de se réconcilier après une courte séparation.

Dimanche, ils avaient passé la journée ensemble. Ils semblaient être en bonne intelligence et Valéry avait même acheté, à sa femme, plusieurs objets, notamment de l'étoffe pour qu'elle se taillât des tabliers et un *capot*.

Ils rentrèrent ensemble et c'est, comme nous l'avons dit plus haut, lundi vers trois heures, qu'en entrant dans la chambre, le patron de l'estaminet constata que la femme Valéry avait été assassinée.

Prévenus aussitôt, MM. Barroyer, commissaire central, Accollas, commissaire de l'arrondissement et le docteur Bayart, médecin légiste, se rendirent sur les lieux et procédèrent aux constatations.

Ermance Valéry a été certainement étranglée pendant son sommeil. Elle a dû, selon toutes probabilités, coucher seule, car elle occupait le milieu du lit et aucune trace n'indiquait qu'une autre personne se fut couchée à ses côtés. La gorge était serrée par un mouchoir rouge à carreaux. La langue ressortait légèrement des lèvres qui était tuméfiées. La figure était un peu contractée.

Lorsque Honoré Valéry s'est constitué prisonnier à Lille, on a cru tout d'abord avoir affaire à un fou. On s'est pourtant assuré de sa personne par mesure de précaution et on a téléphoné à Roubaix.

Le parquet est arrivé par le train de 6 h. 11 et a procédé aux constatations.

Nouveaux détails. — Honoré Valéry, prétend qu'il n'a point étranglé sa femme pendant son sommeil. D'après sa version, une vive discussion se serait élevée entre eux, parce qu'il aurait eu l'idée de louer une maisonnette hors de la ville. Il avait eu, dit-il, ce projet pour empêcher sa femme de se livrer à l'ivrognerie selon sa funeste habitude.

Hermance accueillit fort mal ces ouvertures, injuria son mari et le traita de « fils de pendu. »

Valery, qui était depuis longtemps fort mécontent de l'inconduite de sa femme, devint furieux et la menaça de la tuer. Celle-ci ne prit pas cette menace au sérieux et provoqua son mari qui se jeta sur elle, lui serra un mouchoir autour du cou et l'étrangla.

Il était alors quatre heures et demie du matin.

Le crime accompli, il quitta la chambre et rencontra sur le palier M. Liétard, le patron de l'établissement.

« Tu te rends déjà au travail? » demanda M. Liétard.

« Oui, répliqua l'assassin. N'entre pas dans ma chambre; ma femme dort encore. » Et il partit.

Il se rendit à Lille et s'arrêta devant le poste de la mairie.

Plusieurs fois, il fit mine d'y entrer, puis il finit par pénétrer au café Decottignies.

Quand il en sortit, il se présenta résolûment au poste et il déclara à M. Lefebvre, l'inspecteur de police de service qu'il se constituait prisonnier parce qu'il avait assassiné sa femme.

Il ajouta que s'il était venu à Lille, c'était pour éviter d'y être conduit entre deux gendarmes. Tout d'abord, comme nous l'avons dit hier, l'inspecteur prit Valéry pour un fou. Néanmoins, il le fit garder à vue et prévint sur le champ M. Gallian, commissaire central, qui s'empressa de télégraphier à Roubaix ainsi que nous l'avons dit hier.

M. du Liscouët, juge d'instruction, et un substitut du procureur de la République se rendirent à Roubaix. Valéry les suivait sous l'escorte de trois agents.

Les constatations faites sur les lieux confirmèrent les déclarations du meurtrier qui déclara ne pas regretter son crime, « seule issue, ajouta-t-il, à l'enfer dans lequel il vivait. »

Les renseignements recueillis sur son compte le représentent comme un bon ouvrier, d'un caractère doux.

L'instruction ne sera probablement pas longue.

Le cadavre d'Hermance Rambot, transporté à l'hôpital; sera probablement soumis aujourd'hui à l'autopsie.

La situation agricole. — Décidément, les cultivateurs de ce pays n'ont pas de chance, cette année. Il y a un mois et demi, tout le monde se plaignait de la sécheresse; la terre était aussi dure que la pierre. Aujourd'hui la pluie ne cesse de tomber ; le campagnard comme le citadin appellent le beau temps de tous leurs vœux. Le sol est saturé d'eau. On se plaint partout de cet excès d'humidité entravant les travaux agricoles et faisant pousser les mauvaises herbes dont on a beaucoup de peine à se débarrasser.

Ajoutez à ces pluies continuelles une température descendue bien au-dessous de la normale moyenne 16°5 contre 17°1 en 1887 et 18°6 en 1886. Cette température basse a persisté pendant un certain temps et le mois de juin comptera parmi les plus froids qu'on ait observés depuis longtemps.

Il faudrait un temps sec ; mais rien n'annonce un revirement prochain dans ce sens. Le vent reste toujours au sud ou au sud-ouest. Le ciel est rempli de gros nuages noirs ne nous présage rien de bon.

Le binage et le démariage des betteraves sont en bonne voie d'achèvement. Dans certains endroits et particulièrement dans les terrains maigres et légers, on a eu à se plaindre des insectes dont les ravages, notamment ceux du ver blanc, ne pourront être complètement réparés. Il y a parfois des vides dans les lignes de betteraves qu'on peut évaluer à 5 pour 100.

Le retard de la récolte subsiste toujours et, avec le temps qu'il fait, on se demande, non sans anxiété, quand il pourra être regagné.

Dans les environs de Roubaix et de Tourcoing où les terres sont généralement argileuses et fortement fumées, on peut dire que la majorité des champs de betteraves donneront un rendement convenable si le temps les favorise. Mais si l'on s'avance vers le sud du département où les terrains sont plus légers, on s'aperçoit qu'il y aura un plus grand nombre de récoltes médiocres et mauvaises.

Malgré le mauvais temps les blés fleurissent assez bien. Quelques-uns plus forts que les autres ont déjà versé en partie par suite des pluies violentes survenues ces jours derniers. Cela peut être attribué au manque de potasse qui a la propriété de rendre les tiges plus raides et plus résistantes, ou même à une fumure excessive qui amène un trop grand développement de la paille et de l'épi.

Les cultivateurs ont a se décider entre ces deux alternatives. Ou bien mettre peu d'engrais et s'exposer à n'avoir que des récoltes médiocres, peu profitables ; ou bien fumer au maximum ; (ce qui est presque indispensable si l'on veut avoir un rendement avantageux) et risquer la verse.

Beaucoup de fermiers se décident avec raison pour la seconde. Toute la question pour eux consiste à choisir une variété de blé pouvant résister à une fumure copieuse comme le blé de Bordeaux, l'épi carré Porion, les variétés écossaises.

Quand on parcourt la campagne, on est frappé du triste aspect des champs de lins. La pluie et le vent les ont fait verser presque partout. S'ils ne sont pas complètement couchés à terre, si l'air peut encore y pénétrer aisément, on peut espérer que cet état n'occasionnera pas une diminution notable de leur qualité. Leur floraison est terminée et la graine se forme actuellement.

Depuis une dizaine de jours, la croissance des avoines a accompli des progrès étonnants. Elles sont généralement belles et elles montrent déjà leurs épillets. Il est probable qu'elles seront mûres avant les blés et qu'on pourra commencer à les couper dès la fin de ce mois, si toutefois le soleil brille désormais un peu plus que ces derniers jours.

C'est à cette époque que les jardins potagers présentent le plus bel aspect et qu'ils offrent, avec toutes sortes de légumes choisis, les fruits les plus délicats et les plus savoureux.

Les groseilliers ne sont généralement pas si bien fournis que l'année passée. Ils ont végété pendant la sécheresse et quand la pluie a apparu, il y a eu une poussée vigoureuse et subite de la sève, qui, au lieu de former des fruits, a contribué à un développement excessif des branches et des feuilles. Le même fait s'est d'ailleurs reproduit pour les framboisiers, les petits pois et d'autres plantes.

Beaucoup de cerises et de poires encore vertes jaunissent et tombent. Cela doit être attribué au manque de soleil. Les rayons du soleil sont indispensables à respiration de toutes les matières des plantes, à la conservation de la chlorophylle ou matière verte, à leur vie, en un mot.

Si le soleil ne les favorise pas assez, il arrive aux fruits ce qui arrive aux endives qu'on met à l'abri de l'air, ils s'étiolent. Le froid a aussi son influence.

Mgr Hasley à Roubaix. — Mgr. Hasley a administré le sacrement de confirmation, mardi matin à sept heures, à l'institution Notre-Dame des Victoires.

Il est parti vers neuf heures pour Wattrelos où il a confirmé environ 350 enfants.

Il a quitté Wafrelos vers deux heures de l'après midi.

Messe de prémices. — M. l'abbé Jules Bataille, fils de M. Bataille, premier clerc de notaire à Cysoing, a célébré, dimanche, dans cette ville sa messe de prémices.

Un groupe de 50 cavaliers est allé le chercher à la gare en passant par différentes rues de la ville. M. le curé Herzaegt, vice-doyen, s'est rendu aussi à la Gare avec M. Harno, professeur à l'université catholique de Lille, qui avait été le professeur pendant deux ans de M. l'abbé Jules Bataille. Il en a fait l'éloge à l'église.

Mme P. Parent-Delinselle avait donné sa voiture pour aller chercher le jeune abbé à la Gare.

Toutes les rues étaient pavoisées; une quantité de fausses portes et de dômes, des branches d'arbres en forme de haie sur tout le parcours. On a conduit M. Jules Bataille chez M. le curé. Puis, les cavaliers se sont retirés, et, à 10 heures, moins le quart, le clergé est venu le chercher en cérémonie pour le conduire, à l'église, avec toute sa famille.

Toutes les maisons avaient arboré des bannières.

Après la messe, Mme Parent-Delinselle a invité tous les prêtres ainsi que la famille de M. Bataille à dîner chez elle ; ils y étaient en grand nombre.

Mort de M. Legrand à Beauvois. — M. Legrand, de Roubaix, directeur de l'importante fabrique Michaux et Cie, à Beauvois, est mort samedi, à peine âgée de 44 ans, après une maladie de quelques jours.

M. Legrand habitait Beauvois depuis 1876 ; en y venant il savait accepter une tâche bien lourde car il ne s'agissait de rien moins que de diriger et conduire une fabrique occupant au bas mot 700 ouvriers.

Les travailleurs honnêtes, et c'est la génération chez nous, reconnurent bientôt qu'ils avaient en leur directeur un ami dévoué car, nous le disons à sa louange, M. Legrand était fils de ses œuvres et c'est son intelligence supérieure et ses aptitudes qui l'avaient appelé à l'importante situation qu'il occupait. Il y a, d'ailleurs, dans notre pays, de nombreux exemples d'honneur arrivant à la fortune uniquement par leur mérite et par le travail.

La mort de M. Legrand a causé à Beauvois une peine qui ne saurait étonner personne car sa générosité ne laissait aucune infortune sans secours. Il savait faire la part du plaisir et du travail

---

FEUILLETON DU 11 JUILLET. — 31

LE PARRICIDE

PAR A. BELOT ET J. DAUTIN

PREMIÈRE PARTIE

L'affaire de la rue Cardinet

XXI

— Malgré les preuves qui vous accablent ?

— Quelles preuves? Je viens de vous montrer que l'une d'elles est sans valeur. Quant aux autres...

— Tenez ! et celle-ci ? fit M. Thurier en jetant sur la table l'objet qu'il venait de rapporter.

— Celle-ci ? répéta Laurent avec stupeur.

— Oui, cette gaîne de poignard, qu'en dites-vous ? Elle vous appartient !

— Oui, monsieur, je crois la reconnaître, balbutia Laurent, qui comprit qu'une nouvelle preuve s'élevait contre lui.

— Et où le poignard ? demanda M. Thurier.

— Il devait être là, dans cette gaine.

— Non, il n'y était pas.

— Ou tout près, sur un meuble.

— Pas davantage...

— C'est extraordinaire.

On parcourut les différentes pièces, on chercha de nouveau, mais sans succès. On interrogea le domestique, qui déclara ne pas s'être aperçu de la disparition de ce poignard, et ne pas savoir ce qu'il était devenu.

— C'est incompréhensible ! fit Laurent.

— Oh ! que non ! dit M. Thurier ; quand ces sortes d'armes ont servi, on les dissimule volontiers, on les enfouit quelque part, on se garde bien de les laisser en évidence.

— Ainsi, dit Laurent, vous supposez que cette arme aurait servi !...

— Je ne suppose rien, dit le juge ; nous verrons tout à l'heure. Où vous êtes-vous procuré ce poignard ?

— Rue Vivienne, je crois. Oui, je m'en souviens, un jour je le remarquai à une devanture et le caprice me vint de l'acheter.

— Combien y a-t-il de cela ?

— Plus de deux ans.

— Le nom du marchand ?

— Je ne le connais pas. La boutique est à gauche en montant, près du boulevard.

— Bien, dit M. Thurier après avoir fait prendre note de ces indications. Maintenant vous allez sans doute comme vous l'avez fait tout à l'heure à propos de votre bouton de manchette, prétendre que ce poignard était égaré, perdu depuis longtemps ?

— Monsieur, dit Laurent en reprenant quelque fermeté, je ne puis rien affirmer à cet égard. Ce poignard devrait être ici. Pourquoi ne retrouve-t-on que sa gaîne. Est-il égaré ou volé ? je n'en sais rien. Mais, qu'il ait jamais été entre mes mains l'instrument d'un crime, non, monsieur, mille fois non. Je le nie!

— Attendez ! Mon Dieu ! ne vous hâtez pas tant. Il y a une vérification préalable, et cette vérification vous allez m'aider à la faire, si vous voulez bien.

M. Thurier se fit remettre les différentes pièces que lui avait confiées le docteur Cerisier.

— Voici, dit-il la reproduction photographique des blessures constatées sur le corps de Madame Dalissier. Qu'en dites-vous. Ne vous semble-t-il pas que le poignard sur lequel cette gaîne a été modelée devait faire des blessures semblables à celles-ci ?

Laurent ne répondit rien. Après avoir jeté un regard sur ces épreuves, il avait détourné la tête en frissonnant.

M. Thurier feignit de voir dans ce mouvement un signe de dénégation.

— Je comprends, dit-il ; ce ne sont là que des diminutifs, et vous voudriez les dimensions exactes. Les voici, fidèlement relevées. Rien de plus simple que de les appliquer.

Il prit la note que le docteur Cerisier avait dictée dans son cabinet, et lut :

« Longueur de la lame, seize centimètres et un millimètre... »

— Tenez ! dit-il à Laurent, voici un mètre, mesurez vous-même sur cette gaîne... Vous ne voulez pas ?

— Si ! donnez ! s'écria brusquement Laurent ; je veux savoir jusqu'où cette fatalité me poursuivra !

Et, tremblant d'anxiété, il prit le mètre et l'appliqua sur la gaîne.

— Mais c'est parfaitement cela! dit M. Thurier; qu'en dites-vous ?

— Oh! mon Dieu ! fit Laurent avec un soupir douloureux.

« Largeur près du manche, dix neuf millimètres, » continua M. Thurier.. — Eh bien ! qu'est-ce qui v